

Association loi 1901
Agrément FFTA : 0914005
Agrément Préfecture : 142011207
n° SIRET : 449174457 00027
n° SIREN : 449174457
Répertoire National Association:W142000709

« LES ARCHERS DE LA SEULLES »

Adultes – Saison 2025-2026



ARCHER :

Prénom, Nom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
Tel : _____ Nationalité : _____
Mél : _____

LICENCE :

Adulte né avant le 31.12.2005, pratique en compétition N° licence : _____
 Adulte né avant le 31.12.2005, pratique en club sans compétition _____
 Adulte né avant le 31.12.2005 sans pratique Catégorie : _____
 Jeune né entre le 01.01.2006 et le 31.12.2015 _____
 Double compagnie, club principal : _____ Type d'arc utilisé : _____

ASSURANCE :

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence dans le cadre du contrat Maif N°4228719N.
 Je souscris à l'assurance individuelle accident de la FFTA comprise dans le tarif de la licence choisie (0,28€).
 J'ai pris connaissance de la notice assurance et des garanties complémentaires proposées par la FFTA.

SANTE :

Je reconnaiss avoir rempli le questionnaire de santé pour les adultes.

Il a été répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre la licence
OU

Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

Personne à contacter en cas d'urgence :

COMMUNICATION :

J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par l'association « Les Archers de la Seulles » dans le cadre de ses activités statutaires liées à la pratique du tir à l'arc notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association.
 En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la FFTA, les instances déconcentrées et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

CONDUITE DE L'ARCHER : En adhérent à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la FFTA, des instances déconcentrées et du club «Les Archers de la Seulles»
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA.

Fait à Courseulles sur mer le _____

Signature de l'archer : _____

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire ne seront en aucun cas communiquées à des tiers et feront uniquement l'objet d'un traitement informatique par la FFTA.

Cadre réservé à l'association : Création ou Renouvellement ou Transfert depuis le club de

Licence prise le :

Moyens de paiement :